

Lorsque ces mesures sur l'ordre et la sécurité, soit le bill C-83 intitulé «Loi pour mieux protéger la société canadienne contre les auteurs de crimes violents et autres crimes» et le bill C-84, «Loi modifiant le Code criminel (meurtre et certaines autres infractions graves) ont été présentées par le ministre de la Justice (M. Basford), les deux bills ont été liés. En fait, le solliciteur général (M. Allmand), dans son discours sur ce qu'on appelle maintenant le bill sur l'abolition, a présenté le contrôle des armes à feu comme le moyen de contrôler le meurtre, et à ce moment-là, il a lui aussi rapproché les deux bills. Le gouvernement a lié les deux bills en un ensemble de mesures sur l'ordre et la sécurité.

Les personnes intéressés au début sur le bill C-84 sont également intéressés à l'examen en comité du bill C-83. Je tiens à faire cet important rappel au Règlement concernant l'organisation des travaux. Je vous le demande, monsieur l'Orateur, car vous êtes le seul à pouvoir protéger nos droits parce que nous sommes retenus au comité lorsque le débat qui se déroule ici concerne les mêmes mesures sur la paix et la sécurité...

Une voix: Où étiez-vous lundi soir?

M. Woolliams: J'étais ici. Le député ne sait pas que j'étais ici puisqu'il était lui-même absent. Je ne sais pas où il était.

Les membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques veulent naturellement participer au débat sur l'abolition, mais ils sont retenus au comité de la justice et des questions juridiques parce que le gouvernement, le premier ministre (M. Trudeau) et le leader à la Chambre ont pour stratégie de faire adopter le bill à tout prix. Ils savent que le crime est à la hausse et ils veulent faire croire aux Canadiens qu'ils s'occupent vraiment de la question. En fait, ce n'est pas du tout le cas.

Ils ont eux-mêmes violé la loi qu'ils avaient fait adopter il y a 2 ans ½ en matière de meurtres. Ils ont différé l'application de la peine des assassins qui attendent en prison, après avoir été condamnés pour avoir tué des agents de police ou des gardes. Donc, si j'invoque le Règlement, c'est parce qu'à mon sens le comité ne devrait pas et ne doit pas siéger tant que la Chambre n'aura pas terminé l'examen du bill visant à abolir la peine de mort. J'ai, en tant que député, le droit d'écouter le débat à la Chambre. Personne ne peut me retirer ce droit en me retenant à un comité, parce que l'écrasante majorité libérale, à la Chambre, traite le Parlement avec désinvolture et en particulier les députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'admets que l'horaire est surchargé mais il ne s'agit pas ici d'horaire. La question est, je le répète, que le gouvernement est bien déterminé à nous faire avaler un bill sans tenir compte des désirs des citoyens et de ceux de l'opposition.

Des voix: Bravo!

Une voix: Cessez de plaisanter!

M. Woolliams: Je n'ai jamais été plus sérieux de ma vie. Monsieur l'Orateur, vous êtes le seul à protéger les droits de chaque député au Parlement. Nos droits, en tant que tels, existent et continueront d'exister parce que vous avez été élu au poste le plus élevé de la Chambre des communes. Je fais appel à vous. Les députés, surtout ceux de l'opposition qui ont le devoir de lutter contre le bill C-83, non pas à cause de son objet, mais parce que c'est la mesure la plus horrible et la plus mal rédigée jamais présentée à la Cham-

bre des communes, ne devraient-ils pas être présents à la Chambre?

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Cela fait partie de mon argumentation sur mon rappel au Règlement. Je signale ces faits pour montrer pourquoi il ne devrait pas y avoir simultanément deux séances dans deux parties de cette institution.

Je siégeais à la Chambre sous le gouvernement progressiste-conservateur. Les 49 députés libéraux refusaient de siéger en comité pendant les séances de la Chambre. Le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a cédé, parce qu'il croit en la démocratie et en la suprématie du Parlement sur un gouvernement puissant comme celui que nous avons aujourd'hui.

On me dit que le gouvernement veut disposer au plus tôt du bill sur l'abolition de la peine capitale. Il veut le faire adopter en vitesse. Je parle au nom de milliers de Canadiens qui aujourd'hui écrivent à tous les députés de tous les partis à la Chambre pour faire état de leurs préoccupations au sujet de ces bills et de la criminalité.

Nous avons entendu six témoins au sujet du bill C-83. Notre parti est prêt à coopérer à tous les égards. Je dois souligner cependant que même les mémoires nous sont présentés en vitesse. On refuse aux députés le droit d'exprimer pleinement leur opinion au sujet des mémoires qui leur sont présentés. Ils ne disposent pour cela que de quinze minutes au comité. Certains membres ne disposent que de dix minutes pour parler et bon nombre de ceux qui s'inscrivent sur la liste pour intervenir n'ont même pas l'autorisation de poser une question. En précipitant l'adoption de cette mesure, le gouvernement va à l'encontre des vœux des Canadiens.

Je demande donc une directive visant à ce que toute mesure présentée à la Chambre en un seul bloc ne puisse être étudiée en deux endroits en même temps. Cinquante-trois députés seulement étaient présents à la Chambre l'autre jour quand le débat sur l'abolition de la peine capitale a commencé. J'étais parmi ceux-là.

On demande au comité d'examiner une partie de l'ensemble et à la Chambre d'examiner l'autre partie. Je vous prie, monsieur l'Orateur, en votre qualité de gardien des droits du Parlement, de donner une directive à cet égard car il s'agit bel et bien d'un tout indissoluble. Je vous adresse cet appel extraordinaire, monsieur l'Orateur, parce que le gouvernement actuel passe sans ménagement par-dessus le Parlement, le peuple canadien et, en fait, ses propres députés de l'arrière-ban.

Des voix: Bravo!

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, si vous me le permettez, j'adresserai mes remarques, par votre intermédiaire, au leader du gouvernement à la Chambre. Le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) a soulevé un point intéressant concernant l'étude appropriée par la Chambre du bill C-83 et du bill C-84. Comme il l'a signalé, le solliciteur général (M. Allmand) a déclaré dans son discours l'autre jour que ces bills se complétaient l'un l'autre. C'est pourquoi la présidence devrait examiner la situation avec grand soin. Le leader du gouvernement à la Chambre est particulièrement responsable du fonctionnement du Parlement.